



CONSEIL COMMUNAL
YVORNE

Procès-verbal

COMMUNE D'YVORNE
Séance du jeudi 13 décembre 2018
à 19h30
Salle de la Grappe
Présidence : Christian BERNASCONI

M. le Président Christian BERNASCONI, ouvre la 16^{ème} séance de la législature 2016-2021. Il salue les Conseillers et la Municipalité. Sont salués également, M. Francis Müller, huissier, M. Fabien Cathélaz, secrétaire municipal, Mme Josette LUTHI boursière ainsi que la secrétaire.

1) **Appel**

L'appel fait constater la présence de 32 Conseillers, 2 excusés, et 1 absent. Dès lors, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président prie d'excuser la secrétaire pour l'envoi partiel du PV. Celui-ci ne s'étant imprimé qu'une page sur deux, il a été renvoyé par voie électronique.

2) **Lecture de l'ordre du jour**

L'ordre du jour n'appelant pas de modification, il est accepté à l'unanimité tel que présenté.

3) **Adoption du procès-verbal du 22 novembre 2018**

Il n'y a pas de remarque, le procès-verbal est accepté à la majorité des membres présents, 2 abstentions, avec remerciement à son auteur.

4) **Présentation du Plan directeur de la distribution d'eau (PDDE)**

M. Edouard CHOLLET, Syndic, salue la présence de M. Sylvain HALDIMANN, ingénieur EPFL auprès de la société HERTER & WIESMANN, spécialiste dans le domaine hydraulique. Sa visite a pour but de présenter le Plan directeur de la distribution d'eau (PDDE), notamment les options d'amélioration et de développement. Ce document, qui répond à la Loi sur la Distribution d'Eau, a été élaboré par cette société et a déjà été approuvé par le département de la sécurité et de l'environnement. Le réseau d'eau d'Yvorne, plus que centenaire, comprend 22 km de canalisations pour alimenter en eau une consommation de 570 litres / jour / habitant. La planification du bureau Herter & Wiesmann est destinée à être valable pour une durée de vie d'environ 70 à 80 ans. Sa mise en œuvre est prévue sur une longue période (20 ans) et prévoit des engagements

financiers à hauteur 8 millions de francs. M. HALDIMANN va présenter l'état des lieux ainsi que le plan d'optimisation du réseau, le préavis présenté plus tard repose sur cet édifice.

Présentation (voir power point annexé)

M Eric MINOD remercie M. HALDIMANN et reste à disposition pour toute question.

M. Christian BERNASCONI ouvre la parole :

M. François LUTHI demande s'il est prévu de faire un turbinage.

M. Sylvain HALDIMANN répond par l'affirmative.

M. François LUTHI s'inquiète de savoir si, dans tout ce qui se fait dans le réservoir, les conduites, etc.. il est réellement prévu le turbinage des eaux ?

M. Sylvain HALDIMANN assure que ce turbinage est prévu dans la configuration d'induction, c'est-à-dire avec des chambres de rassemblement et de mise en charge aux points adéquats pour avoir une différence d'altitude et des conduites qui permettent le turbinage.

M. François LUTHI insiste sur ce point car si on veut faire du turbinage, il est préférable de le prévoir à l'avance en faisant le calcul des débits annuels. Les conduites sont ce qui coûte le plus cher.

M. Eric MINOD ajoute que les sources qui descendent sur Versvey seront regroupées en dessous du village de Corbeyrier par des chambres de mises en charges, et la turbine se trouvera vers le réservoir de Vers Chenaux.

M. Sylvain HALDIMANN assure que le but est de tout regrouper en haut pour avoir le maximum de débit disponible, et ce point-là serait également justifié s'il s'agissait du captage de la source du Dézaley pour pouvoir également peut-être valoriser les trop pleins de part et d'autre de Corbeyrier.

M. François LUTHI demande si à Versvey il est également possible de turbiner ?

M. Sylvain HALDIMANN répond que le but de cette manœuvre est de regrouper les sources de Versvey dans le réservoir de Vers Chenaux, pour avoir plus de consistance d'une part pour l'alimentation des sources et d'autre part pour le turbinage.

M. François LUTHI rajoute que le turbinage reste une valeur sûre qu'il faut absolument garder.

Mme Tania ALLENBACH, demande si, en valorisant le projet par un turbinage des eaux, il y a une possibilité de demander des subventions soit au niveau du canton ou de la confédération ?

M. Sylvain HALDIMANN se renseignera mais d'après les expériences faites, il serait possible mais ne sait à quel taux. Il n'a pas de valeur précise à transmettre pour l'instant.

M. Eric MINOD fait remarquer que le turbinage n'est pas la priorité. Il y a des échéances beaucoup plus importantes prévues dans le préavis présenté. La seconde priorité se trouve être le réservoir de Versvey qui est vraiment vétuste. Le turbinage de Vers Chenaux viendra par la suite.

M. François LUTHI insiste pour que ce turbinage soit prévu.

Mme Tania ALLENBACH, s'agissant de la consommation de 570 litres /jour par habitant, se demande à quoi cela correspond en terme de moyenne cantonale. Est-ce très haut à cause des différents débits ou proche de la moyenne normale ?

M. Sylvain HALDIMANN affirme que, par rapport à d'autres exemples de plan directeur, la moyenne est estimée à 250 litres par jour/habitant. Mais il a été constaté que la consommation en zone urbaine a tendance à baisser par rapport aux communes viticoles/ agricoles dont l'utilisation d'eau est plus importante. Mais cela reste cohérent par rapport au type de commune.

M. Jean-Louis CROT demande s'il a été envisagé de rejoindre le réseau de Roche qui est connecté avec toute la Riviera, et si non, pour quelles raisons cette possibilité ne serait pas intéressante.

M. Sylvain HALDIMANN répond que la liaison sur le réseau Roche - Versvey a été prévue, d'une part pour bénéficier d'un appui hydraulique en cas d'incendie depuis le réseau du Pisseau qui se trouve à une altitude de 465 mètres et d'autre part en cas d'éléments de secours. Il a donc été prévu par le PDDE pour ces deux raisons car si la conduite qui dessert Yvorne lâche, il servira de sécurité d'approvisionnement des deux côtés.

M. Jean-Louis CROT, en ce qui concerne la liaison avec Aigle, y a-t-il eu une estimation de leurs besoins et approvisionnement ? En cas de surapprovisionnement, ne serait-il pas plus intéressant de leur acheter de l'eau plutôt que de faire des gros investissements pour des pics qui ne sont pas très courants ?

M. Sylvain HALDIMANN confirme que ces pics ne sont pas très courants, mais ils doivent être obligatoirement couverts.

M. Jean-Louis CROT : ne pourrait-on pas les couvrir avec Aigle si celle-ci arrive à fournir assez d'eau ?

M. Sylvain HALDIMANN répond que dans le cadre de l'étude régionale qui est en train d'être menée autour de l'étude de la correction du Rhône, c'est une donnée connue. Il y a plus de ressources qui seront nécessaires depuis les hauts. Dans ce cadre-là, les conclusions de l'étude ne sont pas encore terminées mais cela reste intéressant de conserver et valoriser des ressources gravitaires depuis les zones d'approvisionnement.

M. Eric MINOD estime que la commune a la chance d'avoir relativement beaucoup d'eau de belle qualité. Il est important de garder ces biens.

M. Sylvain HALDIMANN ajoute que les sources sont toutes équipées de zone de protection, du moins elles doivent toutes l'être si elles alimentent en réseau conservateur. Les grosses zones de protection ont toutes été légalisées, cela représente un outil important de gestion et de garantie de la qualité. C'est un instrument utile pour faire les restrictions d'utilisation qui seront déjà mentionnées dans les règlements d'application qui en découle de la matérialisation des coûts.

M. Raphaël MERLI : qui dit turbinage dit électricité. Y a-t-il eu une estimation de production au niveau du turbinage ?

M. Sylvain HALDIMANN, s'agissant du plan directeur, répond que ces éléments ne sont pas abordés. Cela reste à étudier dans le cadre d'un projet qui concerne le tronçon ou le

turbinage. Le plan directeur quant à lui, reste plus global et moins précis. Mais en tous les cas, ça fait partie de l'étude.

M. Nicolas DERVEY, les habitations et les fermes situées à Versvey et qui sont alimentées par la commune de Chessel sont-elles prise en compte dans ce projet ?

M. Sylvain HALDIMANN répond que ces installations-là sont alimentées par le réseau de Chessel. Le distributeur qui les alimente prépare son PDDE pour prévoir ses conduites. C'est vraiment le plan directeur concerné en tant que distributeur amenant l'eau dans la conduite qui est responsable de sa qualité et de sa quantité.

M. Maxime ISOZ : il a été fait mention de refaire les réservoirs. A combien équivaut l'augmentation de la capacité ?

M. Sylvain HALDIMANN répond que pour Versvey, le réservoir a été prévu pour 200 m³, ce qui correspond à la consommation moyenne journalière habituelle. Actuellement, il fait 100 m³. Pour Vers Chenaux, c'est un réservoir de 1'100 m³ qui est proposé dont 500 m³ de défense incendie et 600 m³ d'alimentation. Actuellement il est de 500 m³.

Mme Suzanne WAGNER : il a été dit que le projet pourrait être développé en fonction des possibilités de la commune. Y a-t-il des contraintes en terme de temps et de certaines étapes qui devraient être faites en même temps ? ce qui pourrait amener une variation des frais sur une année.

M Eric MINOD répond que le préavis est une priorité avec le réservoir de Versvey. Une commission a étudié ce cas l'année passée et il se trouve qu'il est haut perché et difficile d'accès. Il s'agira de deux grosses priorités qui vont arriver prochainement. Le reste sera plus étalé en fonction des moyens

Mme Annette POLZER-ZUZARTE remercie la Municipalité ainsi que M. Haldimann pour les informations, mais on se retrouve devant un devis de plus 8 millions de francs. Parlant de subventions, a-t-on connaissance du montant et qui va subventionner ce projet ?

M. Sylvain HALDIMANN répond que les réseaux d'eau potable sont dédiés d'une part à la distribution d'eau mais également à la lutte contre l'incendie. Par rapport à cela, l'ECA subventionne une partie du projet, mais n'a pas connaissance du montant. Comme pour le turbinage, il est difficile de donner un chiffre dans le cadre du PDDE, car premièrement, le budget estimé est issu de données et de calculs concrets, mais il reste un budget estimatif avec une certaine marge pour que la commune puisse avoir une vue d'ensemble. D'autre part, il n'y a pas d'indication sur les montants puisque ce projet se réalise étape par étape. Par contre, le taux communal évolue, il est de 30% et par rapport à ce pourcentage, pour tout ce qui touche à l'extension ou à de nouvelles conduites, c'est l'intégralité de ces 30% qui représente les subventions ECA. Pour le remplacement des conduites, là c'est la moitié de ce taux. Après, tout dépendra des projets qui seront soumis à l'ECA pour approbation.

Mme Annette POLZER-ZUZARTE comprend qu'il n'y a pas une certaine garantie des subventions ?

M. Sylvain HALDIMANN explique que le taux communal et les conditions de l'ECA sont des valeurs fixes. Pour ce devis estimatif, cela a été mentionné dans le document, il peut être réévalué en fonction des périodes et de ses capacités, par la commune.

M. Jean-Louis CROT demande si le devis estimatif est fait à la valeur du jour. En effet, si ces travaux se font dans 10 ans, le coût des travaux ne sera plus le même.

M. Sylvain HALDIMANN répond qu'il s'agit de l'estimation des travaux selon les volumes de fouille et n'a pas d'influence ni de connaissance pour le futur. Il est difficile de se projeter dans ce sens.

M. Jean-Luc ANSERMOZ a pris connaissance des priorités et sur ce qui doit se faire. Quelle sera la suite donnée à ces 2 projets présentés ?

M. Sylvain HALDIMANN répond que la priorité proposée est celle qui a été mentionnée : Les Praillons et Versvey. Ensuite, Vers Morey, qui pose problème en terme d'état sanitaire. Pour résumer, il y aura Versvey, le réservoir de Vers Chenaux et pour finir les éléments du réseau qui sont moins urgents. Pourquoi cette ordre-là, parce qu'avant de préparer la réserve, il est important pour la commune de pouvoir préparer la mission.

M. Martin SUARDET, si tout le réseau est prévu à 510 mètres, peut-on monter en en plaine en cas d'incendie ?

M. Sylvain HALDIMANN informe qu'à ce jour, il y a trois plans de charges, celui du village qui est à 520 mètres, Vers Chenaux qui est à 599 mètres ainsi que celui de Versvey qui est à 510 mètres. En fonction des connexions existantes aujourd'hui, le village peut être basculé sur Aigle mais cette différence de pression fait qu'il n'y a pas une amenée aussi efficace que s'il y avait le même planchage ; la pression est plus forte du côté Yvorne que du côté Aigle.

M. Frédéric DELADOEY demande si le système de traitement va rester le même ou s'il va falloir passer au chlore ?

M Eric MINOD répond que, comme toutes les sources arriveront à Vers Chenaux, toute l'eau d'Yvorne sera traitée par UV.

Il n'y a plus de question, M. le Président remercie M. Haldimann pour sa présentation très intéressante qui lui a fait découvrir entre autres que Yvorne possède la source du Dézaley... avec un débit d'env. 60'000 m3, celle-ci représente 80 millions de bouteilles !!

5) Rapport sur le préavis Municipal N° 5-2018 relatif à la modification du règlement sur la gestion des déchets

Mme Claire GLAUSER donne lecture du rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

Mme Tania ALLENBACH, s'agissant d'enfant en bas âge, demande plus de précisions.

Mme Claire GLAUSER précise qu'il s'agit d'enfant de 0 à 2 ans.

La parole n'est pas demandée, le Président clos la discussion.

Les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

le conseil communal d'YVORNE

Vu le préavis N° 5-2018 relatif à la modification du règlement sur la gestion des déchets,

Où le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1) *d'approuver les modifications apportées au règlement sur la gestion des déchets du 11 septembre 2013,*
- 2) *de charger la Municipalité de soumettre lesdites corrections à l'approbation de la cheffe du Département du territoire et de l'environnement.*

6) Rapport sur le préavis Municipal N° 6-2018 relatif au budget communal pour 2019

M. Jean-Louis CROT donne lecture du rapport de la commission des finances.

M. le Président remercie la commission d'avoir pris note de l'aide-mémoire sur la rédaction du rapport qui prévoit de reprendre l'entier des conclusions.

M. Edouard CHOLLET, syndic, rajoute un détail factuel dans le rapport de la COFIN. Dans celui-ci, il est mentionné que la part de l'employeur pour la caisse de pension passera en 2019 de 16 à 19%. Ceci est correct, mais il a également été demandé un effort aux employés ; la part de ces derniers passera de 8 à 9%.

Avant d'ouvrir la discussion, M. le PRÉSIDENT annonce l'arrivée de 2 Conseillers en cours de séance, ce qui passe la présence de 32 à 34 conseillers présents, 1 excusé.

La discussion est ouverte :

M. Charles-André DURGNAT, s'agissant des comptes dit « affectés », il est fait mention que les recettes doivent impérativement couvrir leurs frais selon le principe du pollueur/payeur. Est-ce écrit dans la loi ou est-ce un principe, une contrainte que la commune s'impose ?

M. Edouard CHOLLET, rappelle qu'il s'agit d'une contrainte légale. Pour information, il y a trois postes pour lesquelles cette loi s'applique : la gestion des déchets, l'approvisionnement en eau et l'évacuation des eaux usées. Toutes les autres charges peuvent être financées par l'impôt.

Il n'y a plus de question, la discussion close. Les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la majorité, 1 abstention, comme suit :

le conseil communal d'YVORNE

Vu le préavis n° 6-2018 relatif au budget communal pour 2019,
Où le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 3) *D'adopter le budget communal pour 2019 dont les prévisions sont les suivantes :*

<i>Revenus</i>	<i>CHF</i>	<i>5'602'300.00</i>
<i>Charges</i>	<i>CHF</i>	<i>5'594'842.15</i>
<i>Excédent de revenus</i>	<i>CHF</i>	<i>7'457.85</i>

D'adopter le budget 2019 de l'entente intercommunale d'Aigle-Yvorne-Corbeyrier relative aux écoles qui fixe la contribution de la commune à CHF 65'000.- selon la clé de répartition en vigueur,

- 4) *D'adopter le budget 2019 du SDIS Chablais qui fixe la contribution de la commune à CHF 34'000.- selon la clé de répartition en vigueur*

7) **Préavis Municipal N° 7-2018 concernant une demande de crédit pour la pose de nouvelles conduites de distribution d'eau potable et de défense-incendie à Versvey**

M. Eric MINOD relève un petit lapsus au point 1. Dans l'objet du préavis, ce n'est pas CHF 185'000.- mais CHF 211'500.-

M. Eric MINOD informe que les travaux planifiés dans le PDDE sont des travaux qui étaient prévus un peu plus tard dans le temps mais mis en priorité en raison de la reconstruction des nouveaux restoroutes. L'ECA a imposé à la commune la présentation de ce préavis en priorité.

Des conduites avait déjà été posées entre le pont du restoroute et son parking dans le cadre d'une fouille faite par Télédis. Suite à cela, le raccord de cette conduite à été faite en urgence pour les restauroutes, par l'entreprise Bernasconi avec un bon prix.

La nouvelle conduite de Versvey jusqu'au pont de l'autoroute sera posée en bordure de route, les travaux seront peu contraignants pour les usagers. L'accord des voisins a déjà été donné ainsi que la servitude établie.

Sur le pont des Communailles, la conduite avait déjà été changée, il ne restait plus que le bout pour traverser le pont.

M. Minod reste à disposition pour toute question.

M. le Président ouvre la discussion :

M. Jean-Louis CROT souhaite avoir une précision quant à la conduite reliant les points « c » à « d », sera-t-elle nouvelle ou remplacée ?

M. Eric MINOD répond que celle-ci est existante, en fonte, mais doit être changée pour arriver aux exigences prévues par le canton.

Il n'y a plus de question, la discussion est close. Le préavis est soumis à une commission technique composée de :

Mme Tania ALLENBACH

M. François LUTHI

M. Marc-André CONUS

M. Pierre-Alain BLANC

M. Martin SUARDET

8) **Communications du bureau**

Le Président M. Christian BERNASCONI remercie la Municipalité pour le vin offert à l'occasion de la fenêtre de l'Avent, pour le repas prévu en fin de séance ainsi que pour la composition florale mise sur la table du Président.

9) Communications de la Municipalité

M. Alain BASSANG :

- Un calendrier « Clos Domaines et Châteaux » est offert à chaque Conseiller. Celui-ci est composé de 3 magnifiques vues d'Yvorne dont le Clos de l'Abbaye, le Château Maison Blanche et le Clos du Rocher.
- Un lot de deux bouteilles est également offert à chaque Conseiller.
- Samedi 16 décembre, se déroulera la journée portes ouvertes des vins du domaine de la commune.

M. Edouard CHOLLET

- Il a été procédé à une série de carottage dans le local du foot qui a laissé apparaître une situation de ce bâtiment catastrophique. Cela en découle d'un déficit de conception et d'entretien. Nous allons recevoir des architectes la semaine prochaine pour trouver des solutions. Des mesures d'urgence ont été prises, comme l'assèchement du bâtiment. La facture dépasse déjà le montant de CHF 100'000.- . Dans l'intervalle, l'utilisation des douches est proscrite, puisqu'elles sont à la limite de l'insalubrité. Un préavis sera présenté pour la suite des opérations.
- Une convention a été signée avec la commune de Roche pour le déplacement du panneau d'entrée dans cette commune voisine. Il n'y a eu aucune modification territoriale, mais cela était indispensable pour assurer une limitation à 60 km/h dans le secteur se situant à la hauteur de la zone artisanale. Le panneau a été artificiellement déplacé, il ne correspond pas au cadastre communal mais ainsi l'a souhaité la Direction Générale de la mobilité des routes. M. CHOLLET précise que le tronçon concerné sera à la charge exclusive et illimitée dans le temps de la commune de Roche.
- La commande de Vacherin Mont d'Or a connu un record inégalé depuis qu'ils sont proposés à la vente puisqu'il en a été écoulé plus de 200 pièces.
- Le 14 décembre aura lieu à la Grappe, en la présence de M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, la remise du titre de Vin d'honneur du Conseil d'Etat 2019. Le Conseil d'Etat a dégusté quatre Premiers grands crus vaudois présélectionnés parmi quinze échantillons. Son choix s'est porté sur le millésime 2017 du Clos de l'Abbaye. C'est un honneur ! La commune d'Yvorne en est fière et il y aura probablement des retombées médiatiques dans les parutions à venir notamment dans le « 24 heures ». Cela veut dire également que ce grand cru sera servi par le Conseil d'Etat en 2019, et que l'ensemble de cette production sera ornée de l'emblème vert et blanc du Canton de Vaud. La Municipalité en est très fière. M. CHOLLET précise que cet honneur est aussi celui de M. Franceschini, vigneron tâcheron et de notre oenologue M. Frédéric Blanc ainsi que toutes les autres personnes qui œuvrent au travail de cette magnifique parcelle.
- Le mannequin portant le costume du porte bannière de la dernière fête des Vignerons est nu. Il a aujourd'hui simplement disparu, parce que nous n'avons pas réussi à remettre la main dessus. Les démarches pour le récupérer sont en cours.

10) Divers et propositions individuelles

M. Jean-Luc ANSERMOZ informe l'Assemblée que le 1er janvier 2019 aura lieu le 40ème anniversaire des jeunesses d'Aigle et d'Yverne. Un apéro se déroulera à Aigle.

Mme Oriane ENGEL est d'avis que le croisement derrière le restaurant du Torrent devient très difficile depuis la mise en place des nouveaux potelets posés à la rue du Collège pour protéger les enfants des voitures. A bien conscience que la Municipalité souhaite veiller à la sécurité des enfants mais y aurait-il moyen d'installer un miroir derrière ce restaurant pour éviter des croisements inattendus à cet endroit-là et éviter que des voitures puissent cacher des personnes.

M. Michel WEIBEL trouve l'exercice réussi puisque les voitures ralentissent. Cependant, la pose d'un miroir dépendra uniquement de la DGNR. On ne peut pas mettre une signalisation sans leur autorisation mais la demande leur sera transmise. Mais est heureux de constater l'effet causé par la pose de ces potelets.

Mme Oriane ENGEL approuve l'objectif premier recherché, mais on se retrouve avec un obstacle lorsque deux voitures se croisent ; l'une ou l'autre doit reculer et cela peut poser problème parfois, d'où l'utilité du miroir.

M. Michel WEIBEL informe que M. BRUN de la DGNR sera vu en début d'année. A ce moment-là, lui seront dévoilés les quelques points noirs à éclaircir, notamment le panneau vers le collège informant d'un sens inverse. Mais il n'est pas possible de placer de la signalisation sans leur accord.

M. Raphaël MERLI, à propos du réaménagement des berges du canal présenté lors d'une précédente séance de Conseil, demande si quelque chose a déjà été fait.

M. Jacques-Henri MULLER explique qu'il fallait attendre l'approbation définitive de l'Etat pour le démarrage des travaux qui sont prévus fin janvier. Le Conseil sera informé sur l'avancement du dossier.

Mme Tania ALLENBACH a rencontré Mme Eliane DESARZENS qui l'a informée sur la modification du réseau d'accueil de jour des enfants. Il semblerait que celui-ci ne sera plus géré par un partenaire privé externe mais rapatrié au CSR de Bex. Est-ce qu'en terme financier cela aura des répercussions, voir des diminutions envisageables pour notre commune ?

Mme Marie-Hélène FRUTSCHI confirme que le CSR ARASAPE va s'en occuper. On internalise la gestion globale du réseau, ce qui n'amène pas de coût supplémentaire. Cependant, il faut s'attendre à une hausse par rapport à l'augmentation de l'offre qui va devoir se faire ces prochaines années. Mais malgré l'absence d'un sous-traitant, on ne fera aucune économie. Dans l'accueil de jour, les exigences sont telles qu'il faut prévoir de toute façon des augmentations et non des diminutions.

M. Christian BERNASCONI précise que la question portait sur le coût pour la commune et non pour les parents.

Mme Tania ALLENBACH a également appris que la bibliothèque d'Aigle allait devenir une bibliothèque scolaire. Le canton a émis cette volonté, est-ce qu'Yverne pourrait aussi bénéficier de ces prestations, et avec quel investissement en terme de coût pour la commune ?

Mme Marie-Hélène FRUTSCHI répond que le sujet n'a pas encore été mis à l'ordre du jour, il ne s'agit pour l'instant que d'un projet. Rien n'est chiffré, la chose a simplement été évoquée sans vraiment l'étudier. Le Conseil d'établissement examinera le dossier et c'est une question qui sera posée lors d'une de leur prochaine séance. Mais à son sens, ne voit aucune restriction pour la commune d'Yverne.

M. Claude-André BOURNOUD revient sur les problèmes liés à l'eau dernièrement. Tout s'est bien passé, mais malgré tout, on est tributaire, vu les années à venir, à avoir de moins en moins d'eau. Les travaux prévus seront donc nécessaires. Cependant, un rappel du règlement sur les piscines a été fait ce printemps. Aimerais savoir si des citoyens ont annoncé leur piscine extérieur sols et si non, est ce que des contrôles ont été faits.

Mme Isabelle DEREGIS répond que ce problème a été constaté. Beaucoup de propriétaires sont concernés par la pose de piscine, raison pour laquelle un rappel de règlement a été fait dans le Vuarnéran. Il est vrai que certains citoyens ignoraient même que cela nécessitait une autorisation. Les contraintes sont grandes, il était important de faire ce mémo. Il n'a paru qu'en juillet car on ne disposait pas des ressources nécessaires pour gérer tous les dossiers. Les quelques cas qui restent à traiter seront réglés pour l'été prochain.

Mme Oriane ENGEL revient sur l'article du Régional paru il y a 2 ou 3 semaines en arrière, qui relatait les propos tenus au sein de notre Conseil et en faisait état par rapport au vote du nouveau règlement adopté à l'unanimité sur la police des constructions. Celui-ci prévoyait l'engagement d'un mandataire pour la commune, puisqu'on connaît la complexité des affaires communales, qui deviennent de plus en plus délicates. On parlait d'un montant de CHF 140'000.- par année. Cela ne reflète pas forcément la réalité, au vu des restrictions budgétaire de la commune. Aussi, est-ce que la Municipalité peut en dire plus, est-ce qu'elle envisage d'engager un professionnel, à quel taux de rémunération ? Ou sur mandat ?

M. Edouard CHOLLET explique qu'il faut parler d'un taux partiel mais rien n'est défini aujourd'hui, ni comme profil, ni comme taux d'activité, ni comme date d'entrée en fonction. Il s'agit d'une perspective. On va commencer l'année et réfléchir à ça sur la base du premier projet. Le Secrétaire Municipal a déjà exposé les heures supplémentaires, compte tenu de son engagement dans certains dossiers. Mais pour l'instant, c'est une page blanche.

Mme Oriane ENGEL souhaitait simplement le signaler au vu de l'article paru dans le Régional qui pouvait porter à confusion vis à vis de ce qui a été dit lors de la séance.

Il n'y a plus d'intervention, M. le Président Christian BERNASCONI clôt la séance à 21h15

Le Président :

La Secrétaire :

Christian Bernasconi

Véronique Deladoey